

ARRÊTÉ N° S04-1-26-04119
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE
L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Scrutin du mardi 30 juin 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu :

- le code de l'éducation ;
- les statuts de l'Université de La Réunion ;
- les statuts de l'École doctorale Sciences Humaines et Sociales ;
- la délibération du Conseil d'administration n° 17-02-2025 de l'Université de La Réunion en date du 17 février 2025 portant élection de Monsieur Jean-François HOARAU à la présidence de l'Université de La Réunion ;
- l'arrêté n° S04-1-26-04101 du 10 juin 2026 portant organisation des élections au conseil de l'École doctorale Sciences Humaines et Sociales - collège des usagers ;
- l'ensemble des dépôts de candidatures ;
- l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 30 juin 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : RÉSULTATS DU COLLÈGE 3 - DOCTORANTS AU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE « SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES »

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Bureau :	A405 DRIVE
Collège :	Doctorants (Collège 3)
Nombre d'électeurs inscrits :	120
Nombre de votants :	29
dont nombre de procurations :	12
Nombre d'enveloppes recensées :	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Nombre de suffrages valablement exprimés :	28
Nombre de sièges à pourvoir :	6
Quotient électoral :	4,67

Sont proclamés élu(e)s en qualité de représentants des usagers (Collège 3 - Doctorants) du Conseil de l'École doctorale Sciences Humaines et Sociales les candidats suivants, dans l'ordre de présentation des listes :

	Liste « sans nom »	Liste « Agir ensemble pour les doctorants SHS »
Voix obtenues	7	21
Sièges obtenus au titre du quotient électoral	1	4
Sièges obtenus au titre du plus fort reste	1	0
Sièges totaux obtenus	2	4

<p>Liste « Agir ensemble pour les doctorants SHS »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Laura DRUMEL 2. M. Ya-ish MULLA 3. Mme Nasha PATEL 4. M. Holitokiniaiana Bearison SITRAKA 	<p>Liste « sans nom »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Athénaïs DAVIET 2. M. Kevin TROUSPANCE
---	---

ARTICLE 2 – DURÉE ET DATE D'EFFET DU MANDAT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS DES USAGERS :

Les représentants des usagers siégeant au conseil de l'École doctorale Sciences Humaines et Sociales sont élus pour une période correspondant à la moitié de la durée de l'accréditation de l'école doctorale, à compter de la proclamation des présents résultats.

ARTICLE 3 – PUBLICITÉ ET EXÉCUTION :

La DRIVE est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et diffusé sur l'espace Internet dédié de l'établissement et au sein de l'École doctorale Sciences Humaines et Sociales.

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion et transmis au recteur de Région académique de la Réunion, chancelier des Universités.

Fait à Saint-Denis, le 2 juillet 2026

Par délégation du Président de l'université,
Le vice-Président de l'Académie de la Région
en charge de la Recherche et de la Valorisation
Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Dani OSMAN